

# ISO 14001

---

## DÉCLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

---

DIRECTION DE LA NATURE  
DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ



# LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité

*Quarante ans de politiques publiques dynamiques ont permis de constituer un réseau d'espaces verts de qualité en Seine-Saint-Denis.*

C'est, dans le contexte de densification urbaine des prochaines décennies lié au développement du Grand Paris, un atout important, car il constitue un **facteur d'équilibre et de bien-être pour les habitants**, tout en contribuant au **maintien de la biodiversité urbaine**.

La qualité environnementale de ces espaces a permis **le développement d'une biodiversité remarquable**, reconnue au niveau européen par la zone de protection spéciale de la Seine-Saint-Denis, **site Natura 2000** composé de **15 parcs et forêts dont 12 parcs départementaux**.

L'enjeu pour les prochaines décennies, est de **préserver et d'amplifier ces acquis** au travers d'une trame d'espaces verts et naturels, structurée à l'échelle du département et répondant à la fois aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie, d'amélioration du lien social, de développement de la biodiversité urbaine et de préservation de l'environnement, dans le sens d'un véritable développement durable.

Pour y parvenir, le Département s'est doté d'un **Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis** ou SEVES, qui formule des propositions pour mieux intégrer les parcs dans le tissu urbain et diffuser l'expérience acquise sur l'ensemble du territoire.

Il définit **un outil d'aide et d'accompagnement** aux acteurs de l'aménagement urbain ou de gestion d'espaces verts : **le REVES** (structuration des Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis).

Par ailleurs, dans le cadre de son **Agenda 21**, le Département a défini un **projet d'écologie urbaine** qui identifie quatre axes stratégiques.

# LES 4 AXES STRATÉGIQUES

du projet d'écologie urbaine de l'Agenda 21 du Département

## AFFIRMER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

pour la qualité de vie et la qualité de ville en s'appuyant sur les acquis pour en accroître les bénéfices, en développant une nature proche et accessible, en imaginant de nouvelles formes urbaine intégrant ville et nature, en identifiant et faisant connaître les bénéfices notamment sociaux de la nature en ville.

## S'ENGAGER POUR LIMITER L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES

sur les ressources naturelles (en accompagnant les changements de comportement pour une bonne gestion des ressources - eau, sol énergie -, en réduisant la production des déchets et en les recyclant, en innovant pour moins gaspiller).

## ANTICIPER LES RISQUES NATURELS

et s'adapter aux changements climatiques (en développant une culture du risque).

## RÉDUIRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

pour le bien être et la santé des populations (en poursuivant la prévention des pollutions).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la politique environnementale de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité, précisée dans cinq orientations et six engagements.

# Orientation n°1

Préserver et développer le réseau d'espaces verts publics en Seine-Saint-Denis en veillant à la bonne qualité de leur gestion et de leur entretien.



Par exemple  
améliorer **la qualité**  
**écologique** des différents  
milieux, aménager les parcs ...

# Orientation n°2

Organiser l'accueil dans les parcs départementaux de façon à l'optimiser et à assurer en même temps la préservation de ces espaces naturels fragiles.



Par exemple  
gérer la  
fréquentation  
et la maîtriser.

# Orientation n°3

Utiliser les espaces naturels comme supports de l'éducation à l'environnement, levier d'implication sociale et citoyenne.

Par exemple *éduquer à l'environnement*, mettre en place des démarches participatives ...

# Orientation n°4

Identifier les enjeux de la biodiversité et les intégrer au développement territorial pour améliorer le fonctionnement écologique des espaces urbains de Seine-Saint-Denis.



Par exemple  
*définir la trame verte*, améliorer la  
connaissance de la biodiversité, conseiller et accompagner  
la *prise en compte de la biodiversité* en aménagement du territoire,  
animer le réseau Natura 2000 ...

# Orientation n°5

Tisser des liens  
entre les parcs et  
la ville pour une  
nature proche  
et accessible,  
participer à  
l'évolution du grand  
paysage comme du  
paysage quotidien.



*Par exemple  
réaliser le chemin  
des parcs, participer  
à l'amélioration du  
paysage urbain ...*

# LES ENGAGEMENTS

de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité

---

- Rechercher une **amélioration continue des performances environnementales de la DNPB** dans le cadre de la politique environnementale générale du Département.
- **Éliminer ou limiter à minima les pollutions** résultant de son activité et préserver les ressources naturelles.
- **Assurer la sécurité des usagers et du patrimoine** en particulier en mettant en place des moyens de prévention des situations d'urgence.
- **Respecter les lois et exigences réglementaires** en vigueur.
- **Œuvrer à mobiliser les moyens techniques, financiers scientifiques et humains** afin d'atteindre ses objectifs.

*Pour atteindre ces objectifs la Direction de la Nature des Paysages et de la Biodiversité se propose d'impliquer le personnel à tous les niveaux et de sensibiliser les entreprises travaillant pour la Direction afin de les inciter à participer à la démarche.*

# CONTACT

---

Pour toute demande  
complémentaire concernant  
la démarche ISO14001 et la  
politique environnementale  
menée par la Direction de  
la Nature, des Paysages et  
de la Biodiversité

**Mme Catherine Josseran**

**01.43.93.98.48**

**[cjosseran@cg93.fr](mailto:cjosseran@cg93.fr)**

---